

Le 4 mars 2020

Madame Rachel Sebareme  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission  
Bureau d'audiences publiques  
sur l'environnement  
140, Grande Allée Est, 6<sup>e</sup> étage, bureau 650  
Québec (Québec) G1R 5N6

**Objet : Audience publique : Projet d'agrandissement du LET de Sainte-Sophie  
(zone 6) par WM Québec inc.  
Demande d'information de la commission (DQ6, questions 2, 3 et 7)  
(Dossier 3211-23-088)**

Madame,

Veillez trouver ci-dessous les réponses du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) aux questions numéros 2, 3 et 7 posées le 19 février 2020 par la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement chargée de l'audience publique du projet en titre.

Question 2) Le Ministère est-il satisfait de la méthodologie d'évaluation des émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'initiateur qui ont été calculées uniquement sur la base du tonnage officiel de matières résiduelles déclaré en excluant le recouvrement (qui compose près de la moitié du tonnage des matières présentes sur le lieu d'enfouissement technique (LET)? Le MELCC exige-t-il que soient comptabilisées l'entièreté des émissions de la matière présente au LET?

Dans son avis du 18 juillet 2019, la Direction de l'expertise climatique du Ministère avait noté, pour les années 2013 à 2016, que certaines matières résiduelles utilisées comme matériaux de recouvrement n'ont pas été incluses dans les calculs. Toutefois, considérant que cela correspond à un nombre limité d'années et de quantités et qu'en principe ces tonnages sont inclus dans les tonnages à autoriser, l'écart n'était pas significatif sur les émissions à plus long terme. À noter que les sols contaminés utilisés comme matériaux de recouvrement ne sont pas à inclure dans les calculs pour les émissions de GES. Cette réponse a été rédigée en collaboration avec monsieur Vincent Chouinard-Thibaudeau de la Direction de l'expertise climatique.

... 2

Question 3) Dans le *Guide d'application du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles* (REIMR), il est précisé (page 42-2) que « l'épaisseur maximale de sols contaminés est limitée à 60 cm pour éviter l'utilisation abusive (élimination déguisée) de ce matériau ». Comment le MELCC effectue ce contrôle d'épaisseur MAXIMALE (et non minimale – visibilité des déchets)? Le Ministère a indiqué en audience publique qu'aucun avis d'infraction n'avait été émis ces dernières années. Cependant, y a-t-il eu des avis de non-conformités relevés par le Ministère au LET de Sainte-Sophie? Dans l'affirmative, veuillez déposer pour les cinq dernières années l'information sur ces non-conformités.

Lors d'une vérification visuelle du recouvrement journalier, l'absence de déchet visible pourrait mener à la conclusion qu'une vérification plus précise doit être faite pour vérifier si l'épaisseur maximale de sols contaminés est bien respectée. Jusqu'à présent, une telle vérification n'a pas été nécessaire au LET de Sainte-Sophie. Aucun avis de non-conformité n'a été remis à WM Québec inc. (WM) en lien avec l'exploitation de ce lieu d'enfouissement au cours des cinq dernières années. Cette réponse a été rédigée en collaboration avec monsieur Alexandre Giroux, du Centre de contrôle environnemental du Québec (CCEQ) de la Direction de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides.

Question 7) Après que WM ait été libéré de ses obligations d'entretien et de suivi au LET de Sainte-Sophie en vertu de l'article 85 du REIMR, à savoir que le LET de Sainte-Sophie serait jugé par le MELCC en tout point conforme aux normes applicables et qu'il ne serait plus susceptible de constituer une source de contamination, le Ministère prévoit-il tout de même faire des suivis environnementaux sur les terrains du LET après cette libération?

Le MELCC effectue annuellement et depuis plusieurs années des inspections des lieux fermés d'élimination de matières résiduelles. Il y a tout lieu de croire que ce sera également le cas à Sainte-Sophie. Cette réponse a été rédigée en collaboration avec monsieur Alexandre Giroux, du CCEQ de la Direction de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides.

Je vous prie de recevoir, Madame, mes meilleures salutations.



Patrice Savoie, M. Env.  
Porte-parole  
Ministère de l'Environnement et de  
la Lutte contre les changements climatiques